

ville de
Buxerolles
Ville de Buxerolles
86180
Département de la Vienne

**Séance du
12 DECEMBRE 2022**

A 18 h 30 salle du conseil municipal
Sous la présidence de Monsieur Gérald BLANCHARD, Maire

Convocation du 06/12/2022

N°20221212_05

Nomenclature Préfecture :
1.1

OBJET : Fixation des tarifs pour les concessions de cimetière et du columbarium, à compter du 1^{er} janvier 2023

Quorum : 17

Rapporteur : Monsieur Zerrouni

Présents : 28

Mesdames et Messieurs

AUGEREAU Stéphane
BLANCHARD Gérald
BOUET Roland
BRACONNIER Danielle
DESJARDINS Nathalie
DEMONTEIL Lilian
DEVERGNE Ludovic
FAYARD Séverine
FERRIER Emilie
FORGEAU Laurent
HYDE Marie-Francine
LECLERCQ Lara
LECOQ Philippe
LORGNIER Candice
LOUIS Amélie
MARTEAU Mickael
MERINO AVILA José Ignacio
MENARD Patrick
PASQUET Evelyne
POPINEAU Francette
RIQUELME-MARTINEZ Ludivine
ROUGIER Denis
SULMON Françoise
TEXIER Nathalie
THINON Gilles
VERT-PRE Patrick
VIVIER Bruno
ZERROUNI Emmanuel

Il est proposé au Conseil municipal de revaloriser les tarifs des concessions de cimetière et du columbarium à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

	2021	2022	A compter du 01/01/2023
<u>Concessions pour 2 m²</u>			
Trentenaire	240,00 €	245,00 €	255,00 €
Temporaire (15 ans)	84,00 €	90,00 €	94,00 €
<u>Columbarium</u>			
30 ans	489,00 €	495,00 €	515,00 €
10 ans	283,00 €	290,00 €	302,00 €

Pouvoir : 3

Mesdames et Messieurs

BADIOU Jean Louis à MARTEAU Mickael
CHARTIER Mathieu à
DESJARDINS Nathalie
MIGNIOT Laetitia à FAYARD Séverine

Le tarif des concessions « cinquantenaires » a notamment été supprimée.

La commission générale du lundi 5 décembre 2022 a examiné la délibération.

Absent : 2

Monsieur, Madame,
DEMEOCQ Clément-Yves
DE VITRY D'AVAUCCOURT Carine

Il est proposé au Conseil municipal :

Secrétaire de séance :

TEXIER Nathalie

➤ De fixer les tarifs des concessions de cimetière et de columbarium, applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 comme indiqué ci-dessus.

Affiché le :

➤ De préciser que le montant de la redevance est versé à 100% au Centre Communal d'Action Sociale.

Transmis en préfecture le


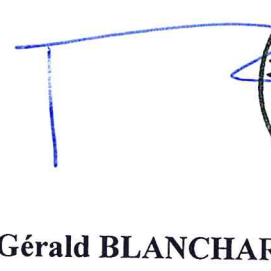
➤ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

AR Prefecture

086-218600419-20221212-20221212_05A-DE
Reçu le 19/12/2022
Publié le 19/12/2022

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette délibération
à l'unanimité (31 voix)

Pour extrait conforme
Le Maire



Gérald BLANCHARD

AR Prefecture

086-218600419-20221212-20221212_05A-DE
Reçu le 19/12/2022
Publié le 19/12/2022